

➤ Précautions pour préserver la durée de vie de votre installation

➤ Laissez les regards accessibles pour permettre un contrôle et un entretien réguliers et aisés

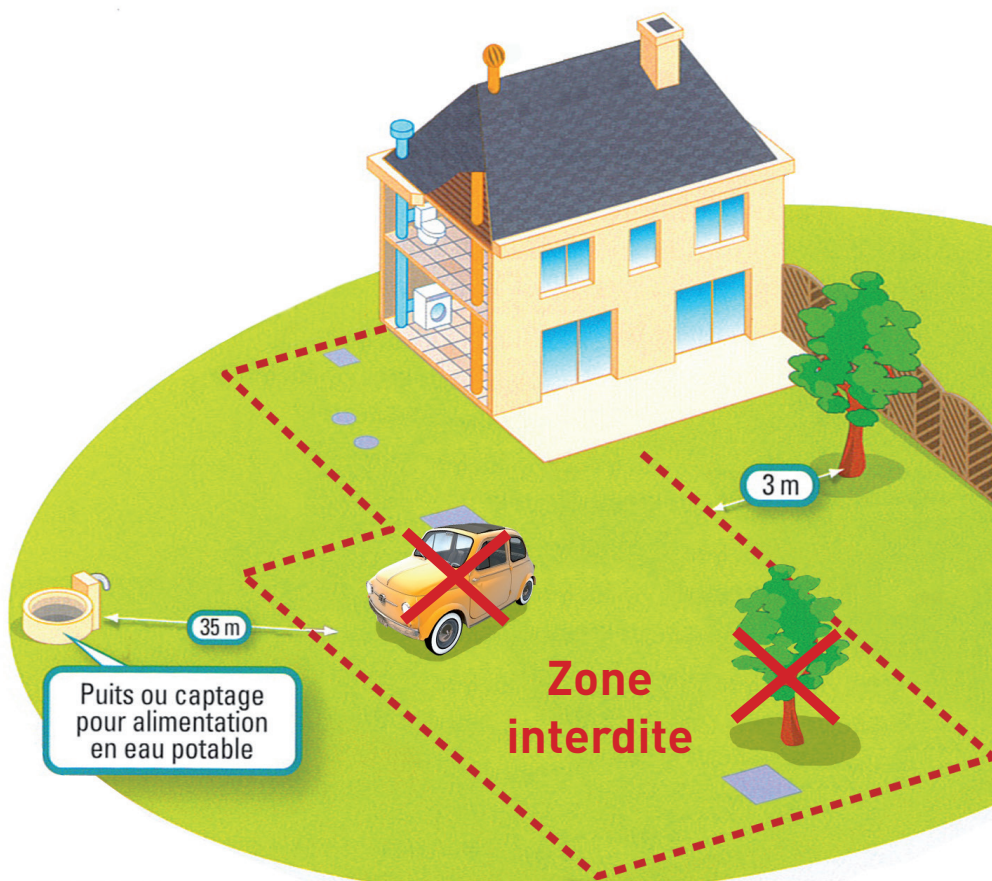
➤ Vérifiez de temps en temps que les ventilations ne sont pas bouchées

➤ Ne plantez aucun arbre à moins de 3 mètres de la zone de traitement (les racines pourraient boucher les drains)

➤ Sur la zone de traitement :

- Aucune charge lourde (stationnement ou passage de véhicules, animaux lourds,...)

- Aucun support hermétique (terrasse, surface bitumée, piscine hors sols,...), afin d'éviter le tassement et l'écrasement des canalisations



➤ Conseils d'utilisation

Le pouvoir épurateur de votre installation provient des bactéries. En se développant, elles consomment les matières organiques apportées et assainissent les eaux rejetées.

Pour que l'épuration s'effectue correctement et durablement, voici quelques règles d'utilisation à respecter.

SONT À PROSCRIRE



Les produits toxiques dans l'évier, le lavabo ou les toilettes : peinture, white spirit, huiles, éther, médicaments...



Les graisses, les huiles de vidange ou de fritures



Le rejet des eaux de pluies et/ou de piscine



Les objets non biodégradables : protections hygiéniques, lingettes...

SONT AUTORISÉS



Les rejets de produits de la maison : eau de javel, détergents, correspondant à une utilisation habituelle.



Les activateurs biologiques (cependant, leur utilisation n'est pas indispensable au bon fonctionnement de votre dispositif).

👉 L'entretien de votre installation

La fosse toutes eaux

Dans votre fosse arrivent les eaux des toilettes (eaux vannes) et des équipements de votre maison (eaux ménagères).



Au fur et à mesure, des boues (dépôts et microorganismes dont bactéries) vont se former et s'accumuler au fond de la fosse.

Il est obligatoire et indispensable de vidanger la fosse toutes eaux à une périodicité adaptée en fonction de la hauteur de boue qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile. La périodicité moyenne de la vidange d'une fosse est de 4 ans. Cependant, la production de boue varie selon la consommation de chaque foyer. La fosse sera remplie d'eau avant sa remise en service, une partie (environ 20 cm) d'eau sale chargée en boue pourra être laissée pour le redémarrage. Cette opération doit être réalisée par un professionnel agréé qui vous remettra un bordereau de vidange (volume vidangé, destination des boues, etc). La liste des vidangeurs agréés est disponible à La Roche-sur-Yon Agglomération, en Mairie ou à la préfecture de Vendée.

Les filières classiques

Le filtre à sable, le terre, le filtre massif à zéolithe ou les tranchées d'infiltration.

Vous visiterez régulièrement le regard de répartition à l'entrée du filtre ou des tranchées pour vérifier que les effluents s'écoulent dans tous les tuyaux de répartition.

Vous veillerez à respecter les hauteurs maximales de recouvrement (20 cm de terre végétale ou 40 cm avec ajout de gravier pour le filtre à sable) et à ne pas rajouter de terre végétale supplémentaire. Cela permettra les échanges gazeux entre le filtre et l'atmosphère. Cette partie du jardin sera engazonnée.

Pour un filtre à sable et un filtre à zéolithe, vous contrôlerez la nature du rejet au fossé : odeur, aspect... en conservant un accès au tuyau d'évacuation (pour les rejets à ciel ouvert), en vérifiant que celui-ci n'est pas obstrué. En vérifiant que le rejet s'écoule librement (fossé nettoyé,...).

Le poste de relevage : tous les ans

Votre terrain a pu rendre nécessaire l'emploi d'une pompe de relevage. Elle doit être régulièrement visitée (une fois par an au minimum).

Nettoyer l'intérieur du poste, la pompe, le flotteur et la crépine s'il y a, au jet d'eau ou avec un nettoyeur haute pression, de façon à éviter les pannes qui pourraient entraîner le débordement de la cuve de stockage. Surveiller l'absence de

panne électrique (disjoncteur, ...).

Les filières agrées

La microstation, le filtre compact, le filtre planté

Se référer à la partie entretien du guide d'utilisation remis par l'installateur pour connaître :

- la périodicité de vidange du dispositif qui doit être adaptée en fonction du volume de boue,
- les opérations particulières d'entretien à réaliser.

Ce guide peut également vous être remis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur simple demande.

Si les prescriptions d'entretien (vidange, ...) ne sont pas claires, demandez à votre installateur (ou au fabricant) un document écrit d'éclaircissement sur l'entretien à réaliser. Vous pouvez également vous adresser au SPANC. Ne pas effectuer l'entretien recommandé est généralement un cas d'exclusion de garantie du fabricant.

Le bac à graisses : tous les deux mois

Dans certains cas, ce bac a pu être nécessaire. Il permet d'isoler les graisses avant qu'elles n'atteignent votre fosse. Pour assurer son bon fonctionnement, il est important de le nettoyer tous les deux mois environ. Les graisses accumulées seront déposées avec les ordures ménagères dans un récipient étanche (sac poubelle, boîte...).

Le préfiltre (intégré ou non à la fosse)

Le préfiltre situé en sortie de fosse toutes eaux (pouzzolane, cassette ou papillons en plastique) empêche une quantité importante de matières de s'écouler dans le traitement et de le colmater. Il doit être nettoyé au jet d'eau ou avec un nettoyeur haute pression tous les 6 mois. La pouzzolane doit être renouvelée si elle se désagrège ou ne retrouve pas sa couleur d'origine au moment du nettoyage. Sans cet entretien, il y a un risque important de colmatage prématuré du traitement.

Fosse

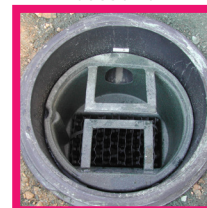


Types de préfiltres :

Pouzzolane



Cassette



Papillons plastiques

